REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Procès verbal de la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA) tenue le 27 novembre 2018

Personnes présentes

Ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue

MOUREAU Guy : Maire

CRISTOFARO-LIENART Corinne : Adjointe à l'urbanisme

CHAUVOT Lise : Responsable du service urbanisme

Personnes Publiques Associées (PPA)

GEORGES Céline : Syndicat Mixte du SCOT Bassin de Vie d'Avignon

CHABRIER Magali : Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

PICARD Raphaël : Conseil Départemental du Vaucluse

COLLOC Sarah : CCI du Vaucluse

Bureau d'étude

FILIPPA Stéphane : ADELE-SFI

LHERMET Vincent : ADELE-SFI

Déroulement de la réunion

Le cabinet ADELE-SFI effectue une présentation du projet de révision allégée n°1 du PLU à l'aide d'un diaporama.

S'en suit un tour de table où chaque Personne Publique Associée exprime ses remarques et avis sur le projet de révision allégée n°1 du PLU.

Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon souligne la qualité du travail réalisé.

Elle n'a pas de remarque spécifique à faire sur ce dossier si ce n'est que l'intercommunalité est bien entendu favorable au développement économique du territoire et que le projet visé, compris dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé lié à l'extension de la zone du Plan, oeuvre dans ce sens.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon émet donc un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLU. Un courrier sera transmis à la ville.

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de Vie d'Avignon

Le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon précise que, comme exposé dans le dossier, les terrains concernés sont situés en « zone blanche du SCOT », en continuité immédiate de la Zone d'Activités Economiques du Couquiou. De plus, les surfaces concernées sont très réduites (0,3 ha). Le projet est compatible avec les orientations du SCOT et s'inscrit dans le développement de l'activité économique porté par le SCOT.

En conséquence, le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon émet un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLU. Un courrier sera transmis à la ville.

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Vaucluse

La CCI est pleinement favorable au projet qui permet de développer et d'encourager l'activité économique locale.

En conséquence, elle émet un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLU. Un courrier sera transmis à la ville.

Conseil Départemental du Vaucluse

Le Conseil Départemental du Vaucluse émet un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLU en soulignant la prise en compte exemplaire de l'environnement (préservation des zones à forts enjeux écologiques, préservation des platanes en bord de parcelle).

Le Département formule une remarque pour le futur (non directement liée au dossier) : il conviendra de se rapprocher du service des routes du Département afin d'envisager l'aménagement futur du carrefour entre la RD35 et le chemin du Moure de Luc, notamment en lien avec les projets d'urbanisation à Vedène (secteur limitrophe) et le développement des zones économiques côté Entraigues-sur-la-Sorgue.

En l'absence de remarques supplémentaires, la séance est levée. Il est précisé que le présent procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sera mis à disposition du public en tant que pièce du dossier d'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

Département de VAUCLUSE

MAURICE CHABERT
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

MAIRIE
22 NOV. 2018
Entraigues sur la Sorgue
84320

N° ENR. 37207
Maire ☐ DGS ☐
Pour Instruct. URBA
Pour Info
15 NOV. 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Avignon, le

Monsieur Guy MOUREAU
Maire
Hôtel de Ville
35 Place du 8 mai 1945
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Monsieur le Maire,

Vous m'avez communiqué le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune prévoyant l'extension de la zone UEa sur la parcelle BC 146 en partie.

Cette révision allégée a pour objet la préservation et l'extension d'une entreprise existante, sur des terrains situés en zone agricole, afin de soutenir l'économie locale.

La Commune a mis en œuvre les mesures d'évitement en conservant 0,2 ha en zone agricole, afin de prendre en compte les enjeux de biodiversité.
Elle a repéré les platanes situés au Sud-Est du terrain, sur le plan de zonage, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, pour assurer leur pérennité, car ils jouent un rôle important au niveau de la faune et des paysages.

Je vous informe que j'émets un avis favorable sur ce dossier, assorti des réserves suivantes.
Au niveau des accès, au vu du présent projet et des autres dossiers sur la Commune voisine de Vedène, il est nécessaire d'étudier la sécurisation du carrefour de la voie communale avec la RD 53. La Commune prendra attache des services du Pôle Aménagement du Conseil départemental, pour examiner cette sécurisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

LE PRESIDENT

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

AVIS DU BUREAU DU SCoT
En tant que Personne Publique Associée

Commune de : ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Objet : RÉVISION ALLÉGÉE N°1 du PLU

❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖

VU les articles L. 121-4 du Code de l'Urbanisme associant le Syndicat Mixte en Charge du SCoT aux procédures de modification des PLU communaux au titre de Personne Publique Associée,

VU la délibération n°2014-18 du 30 Juin 2014 modifiant les délégations attribuées au Bureau Syndical en matière d'avis à formuler en tant que Personnes Publiques Associées sur les documents d'urbanisme communaux,

VU le dossier transmis par la Commune le 18 Octobre 2018.

Le Bureau du Syndicat Mixte en charge du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon formule un avis :

☒ FAVORABLE

☐ FAVORABLE avec réserves

☐ DEFAVORABLE

Au dossier proposé par la commune eu égard aux considérations suivantes :

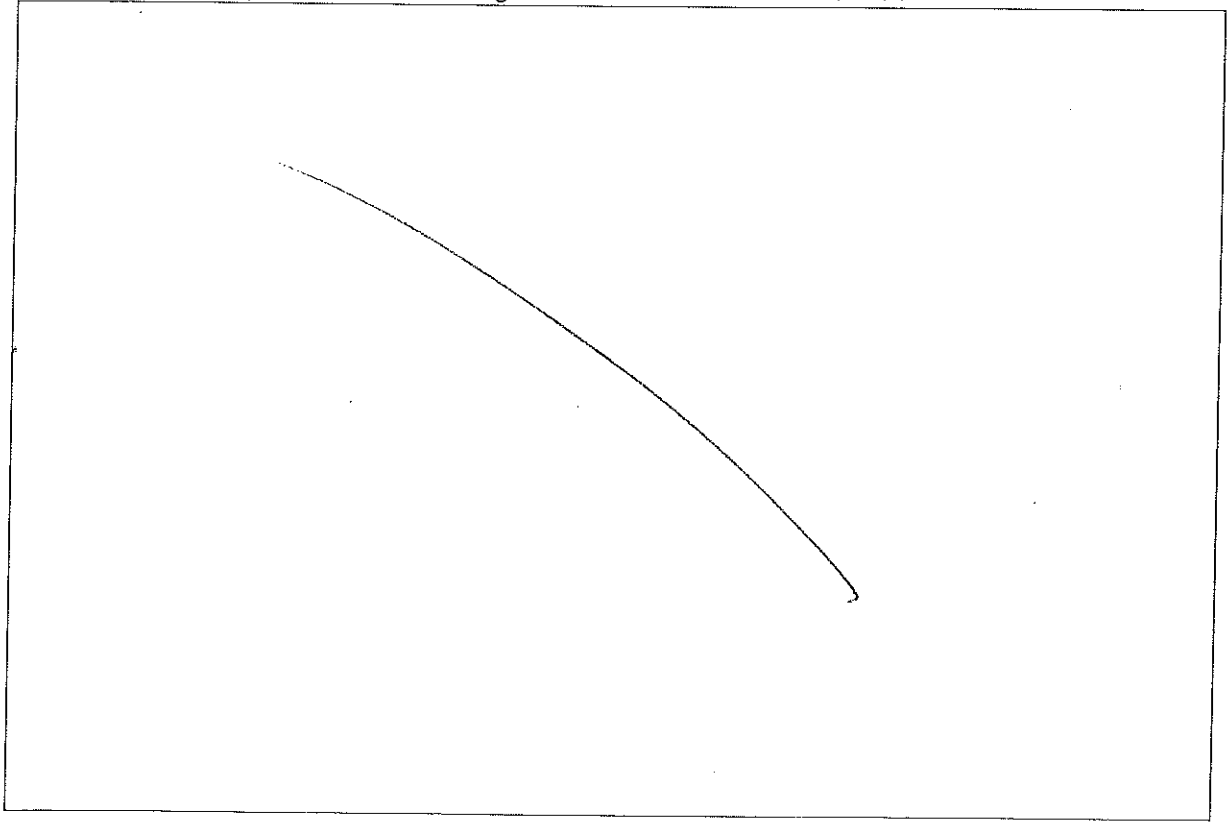

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 av de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat - 84130 LE PONTET
Tel : 04.32.76.73.00 / Fax : 04.32.76.22.15
contact@scot-bva.fr

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Fait au siège du SMBVA, le Lundi 26 Novembre 2018,

Pour faire valoir ce que de droit,

Les membres du Bureau en exercice

Christian RANDOULET Président	Stéphane GARCIA Vice-Président Excusé	Cécile HELLE Vice-Présidente Excusée
Christian GROS Vice-Président	Patrick MANETTI Vice-Président	Georges BEL Vice-Président
Louis BISCARRAT Vice-Président Excusé	Renée JULIEN Vice-Présidente	Xavier BELLEVILLE Vice-Président Excusé
Michel TERRISSE Vice-Président	Jacques BOMPARD Vice-Président Excusé	Joseph SAURA Vice-Président

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 av de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat - 84130 LE PONTET
Tel : 04.32.76.73.00 / Fax : 04.32.76.22.15
contact@scot-bva.fr

Communauté d'agglomération grand avignon

N° ENR. 37326	
Maire ☐	DGS ☐
Pour Instruct.	Pour Info

MAIRIE

28 NOV. 2018

Entraigues sur la Sorgue
84320

M. Guy MOUREAU
Maire d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE
HOTEL DE VILLE
35 PLACE DU 8 MAI 1945
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Direction Affaires Juridiques et Urbanisme
Service Aménagement Planification
Affaire suivie par : Magali CHABRIER
Tél : 04 90 84 47 16
Fax 04.90.84.47.01
magali.chabrier@grandavignon.fr
Réf : 2018/D/5642

Avignon le 27 NOV. 2018

OBJET : révision allégée n° 1 du PLU

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 15 Octobre 2018, vous m'informez de l'arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 08 Octobre 2018 et, de la tenue de la réunion d'examen conjoint le 27 Novembre 2018.

Cette révision a pour objectif de poursuivre le développement économique sur la commune.

Il s'agit en effet de permettre le développement de l'activité d'une entreprise (« La Cartonnerie Moderne ») qui souhaite notamment réaliser une extension de ses locaux sur une partie de la parcelle BC 146 attenante à l'usine existante mais classée en zone agricole au PLU de 2017. L'entreprise, située dans la zone du Couquiou au sud-ouest de la ville, est spécialisée dans les boîtes d'emballages en carton, principalement pour les artisans pâtissiers. Elle est en pleine phase de développement et de croissance : entre 2013 et 2016 le niveau d'activité a été multiplié par trois. L'entreprise couvre aujourd'hui environ 20% du marché français, contre 5 à 6 % en 2013.

Aujourd'hui, face au développement constant de l'activité, la création d'un quatrième bâtiment est rendue nécessaire, sur le même site de production, en continuité de l'activité existante.

Ce quatrième bâtiment, d'une surface approximative de 2 000 à 2 500 m2 aura pour fonction de stocker des matières premières afin de libérer de l'espace dans les anciens bâtiments qui pourront alors accueillir de nouvelles machines de production nécessaires au développement de l'activité.

Ainsi, la révision allégée n°1 du PLU porte sur la modification du document graphique du règlement (plan de zonage) afin d'étendre légèrement (pour une surface de 0,3 ha environ) le secteur UEa (zone à vocation économique – secteur correspond au sud de la zone du Couquiou) du PLU sur une parcelle auparavant classée en zone agricole (secteur Ac correspondant aux espaces agricoles « communs ») au PLU approuvé le 11 octobre 2017.

L'emprise des terrains à reclasser en secteur UEa a été réduite de manière à prendre en compte les enjeux environnementaux identifiés lors des prospections naturalistes sur la parcelle.

Compte tenu de l'objet de la révision (poursuite du développement économique et maintien d'une activité existante sur le territoire), de la faible consommation d'espaces (0.3 hectares), de l'accessibilité et la desserte du site (RD 942 Avignon-Carpentras et ligne 8 de TCRA) mais également de la prise en compte de la biodiversité (réduction de la surface constructible de 5500 à 3000 m² environ), j'émets un avis favorable sur le projet de révision allégée n°1 du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Vice-président, délégué à l'urbanisme,

Joël GUIN
Maire de Vedène

N° ENR.	37341
Maire ☐	
Pour Instruct.	Pour [illegible]
UMA	

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

MAIRIE
28 NOV. 2018
Entraigues sur la Sorgue
84320

Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue
35 Place du 8 Mai 1945
84 320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

A l'attention de Monsieur le Maire

D2018-219
Dossier suivi par : Céline GEORGES

Le Pontet, le 27 Novembre 2018.

OBJET : Avis PPA - Révision Allégée n°1 du PLU

Monsieur le Maire,

Par la présente j'ai l'honneur de vous communiquer la copie de l'avis des membres du Bureau du SCoT du Bassin de vie d'Avignon, en date du 26 Novembre 2018, sur votre projet de révision allégée n°1 du PLU.

Vous souhaitant bonne prise en compte de ces éléments, et demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian RANDOULET
Président du Syndicat Mixte pour
Le SCoT du Bassin de vie d'Avignon

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat - 84130 LE PONTET
Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr

Ville de Sorgues

Sorgues, le 26 NOV. 2018

N° ENR. 37339
Maire ☐ DGS ☐
Pour Instruct. | Pour Info

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Secteur Foncier PLU
Votre correspondant : MEYER Sandra
Tél : 04 90 39 71 75
Courriel : s.meyer@sorgues.fr

MAIRIE
28 NOV. 2018
Entraigues sur la Sorgue
84320

Monsieur Maire de la Commune
d'Entraigues sur la Sorgue
Mairie d'Entraigues sur la Sorgue
35 Place du 8 Mai 1945
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Objet : Plan Local d'Urbanisme d'Entraigues sur la Sorgue – Révision allégée n°1 – Réunion d'examen conjoint

Monsieur le Maire,

Je suis au regret de vous informer que je ne pourrai assister à la réunion d'examen conjoint relative à la révision allégée n°1 Plan Local d'Urbanisme prévue le 27 novembre prochain.

Cependant, j'ai l'honneur de vous préciser que dans le cadre de cette procédure la commune émet un avis favorable.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire Thierry LAGNEAU
Pour le Maire et par subdélégation,
L'Adjointe déléguée à l'Aménagement Urbain et l'Habitat

Fabienne THOMAS

Ville de Sorgues

Sorgues, le 26 NOV. 2018

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Secteur Foncier PLU
Votre correspondant : MEYER Sandra
Tél : 04 90 39 71 75
Courriel : s.meyer@sorgues.fr

Monsieur Maire de la Commune
d'Entraigues sur la Sorgue
Mairie d'Entraigues sur la Sorgue
35 Place du 8 Mai 1945
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Objet : Plan Local d'Urbanisme d'Entraigues sur la Sorgue – Révision allégée n°1 – Réunion d'examen conjoint

Monsieur le Maire,

Je suis au regret de vous informer que je ne pourrai assister à la réunion d'examen conjoint relative à la révision allégée n°1 Plan Local d'Urbanisme prévue le 27 novembre prochain.

Cependant, j'ai l'honneur de vous préciser que dans le cadre de cette procédure la commune émet un avis favorable.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire Thierry LAGNEAU
Pour le Maire et par subdélégation,
L'Adjointe déléguée à l'Aménagement Urbain et l'Habitat

Fabienne THOMAS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

PRESIDENT

Dossier suivi par : Marie-Laure ESCOFFIER
Réf : AB/MLE/JMP

Chambre départementale d'agriculture
Site Agroparc – TSA 58432
84912 Avignon cedex 9
Tél : 04 90 23 65 65
Fax : 04 90 23 65 40

MAIRIE
14 NOV. 2018
Entraigues sur La Sorgue
84320

N° ENR. 36989
Maire X DGS
Pour Instruct. | Pour Info
URBA
DGS

Monsieur le Maire
Mairie
35 Place du 8 mai 1945

84320 Entraigues sur La Sorgue

Avignon, le 8 novembre 2018

Objet : Révision allégée n°1 du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu l'invitation à la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de votre commune qui se déroulera le 27 novembre prochain.
Je suis au regret de vous informer que la Chambre d'agriculture ne pourra être présente à cette réunion.
Par conséquent, je vous prie de trouver, par la présente, l'avis de la Chambre d'agriculture de Vaucluse sur le projet de révision allégée du PLU de la commune d'Entraigues-sur-la Sorgue.

Le projet consiste à étendre la zone d'activité du Couquiou sur sa partie Sud afin d'autoriser l'extension d'un bâtiment situé au sein de cette zone (la Cartonnerie Moderne). Il s'agit de permettre le développement de cette entreprise qui connaît une forte croissance de son activité et qui ne dispose pas des surfaces nécessaires sur les parcelles déjà utilisées par l'usine.
L'extension du bâtiment sera dévolue au stockage des matières premières permettant de libérer de l'espace dans d'autres bâtiments de l'entreprise qui pourront alors accueillir de nouvelles machines de production.
Le projet est prévu sur la parcelle contigüe à celle où se situent déjà les bâtiments de l'entreprise mais cette dernière étant classée en zone agricole du PLU, la réalisation du projet est impossible.
La révision à modalité allégée a donc pour objectif de déclasser une parcelle de 3000 m² de la zone agricole vers la zone à vocation économique du PLU.
Le rapport de présentation précise que la parcelle cadastrale concernée par l'extension représente une superficie de 5000 m² mais seulement 3000 m² seront classés en zone Ue. En effet, suite à la réalisation d'une étude environnementale et à la détection de la présence de l'habitat d'une espèce protégée (le papillon Diane), la partie Sud de la parcelle sera maintenue en zone agricole au titre des mesures d'évitement et de réduction du dispositif de compensation environnementale.

Concernant la consommation d'espace agricole, l'analyse foncière et agricole du rapport de présentation étant très brève, la Chambre d'agriculture ne peut pas se prononcer sur le potentiel agricole de cette parcelle ni sur son statut foncier actuel (cette parcelle est-elle déjà en propriété de la Cartonnerie Moderne ? est-elle exploitée par un fermier ?, etc).
Je regrette que le chapitre consacré au diagnostic agricole reste très succinct et que l'agriculture ne soit traitée qu'au travers de l'étude environnementale qui nous apprend que la parcelle concernée par le projet serait actuellement une prairie. Nous rappelons que les prairies (même permanentes) sont des terres agricoles.

Si la Chambre d'agriculture comprend les enjeux de développement des entreprises existantes sur votre territoire communal, nous émettons toutefois les remarques et réserves suivantes :

- Nous regrettons que le rapport de présentation de la révision à modalité allégée ne traite de l'agriculture communale que d'un point de vue de la consommation d'espace agricole, et en minimisant l'impact de ce projet en comparant la surface consommée par le projet (3000m²) par rapport aux surfaces urbanisées sur la commune entre 2001 et 2013...
- Si le rapport de présentation fait état de mesures d'évitement et de réduction au titre de la compensation environnementale, il ne fait pas mention d'éventuelles mesures de compensation. Pour la Chambre d'agriculture, il sera inacceptable que d'éventuelles mesures de compensations environnementales impactent d'autres espaces agricoles de la commune ou des alentours. Nous souhaitons par conséquent que le dossier soit complété sur ce point et apporte des garanties sur le fait que la destruction d'une partie de l'habitat du papillon Diane n'emportera aucune mesure de compensation sur des espaces agricoles (comme par exemple la mise en place de pratiques agricoles particulières).
- Enfin, nous souhaitons que la commune d'Entraigues s'engage dès à présent dans une démarche ambitieuse en matière de protection, sur le long terme, de ses espaces agricoles et décide de mettre en œuvre une politique d'urbanisme stoppant la poursuite du grignotage des terres agricoles.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

André BERNARD
Président

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Vaucluse -